

“

UN GUIDE D'ACCUEIL

Des migrants pour les migrants
sur l'île de Gran Canaria

”





LOGEMENT



**EMPADRONAMIENTO
(INSCRIPTION)**



**CARTE VITALE
ET SANTÉ**



REGULARISATION



EMPLOI

COMPTE BANCAIRE



FORMATION



PLUS D'INFORMATIONS

- Si vous vivez une situation de racisme...
- Si vous vivez dans une situation de violence de genre...
- Si vous souhaitez voyager...
- S'ils violent vos droits du travail...
- Si vous avez besoin d'un soutien juridique...
- Si vous voulez voter...
- Si vous avez besoin d'aide ou de prestations...
- Un outil utile : le certificat numérique...

Bienvenue dans un voyage de découverte, de compréhension et de solidarité. Ce guide n'est pas un simple recueil de pages ; c'est une accolade, une voix amicale et une lumière sur le chemin de ceux qui, comme nous, ont traversé les frontières à la recherche d'un nouvel horizon.

En tant que femmes migrantes, nous comprenons parfaitement les défis et les espoirs qui accompagnent ce changement de vie. Nous avons ressenti l'incertitude des premiers jours dans un lieu inconnu, la nostalgie de ce que l'on a laissé derrière soi et la force que l'on acquiert en affrontant et en surmontant les obstacles. C'est pourquoi nous avons créé ce guide : pour partager nos expériences, nos apprentissages et nos conseils afin de rendre votre transition plus supportable et plus enrichissante.

Dans ces pages, vous trouverez des informations pratiques sur la manière de naviguer dans votre nouvel environnement, des conseils sur les procédures juridiques aux recommandations pour s'intégrer dans la communauté. Mais surtout, vous y trouverez des histoires de résilience, des conseils sincères et un espace de soutien et de compréhension.

Ce guide est le résultat de nombreuses mains Aliadas (alliées) et de cœurs unis, une collection de connaissances et d'expériences que nous souhaitons partager avec vous. Nous vous invitons à le lire non seulement avec vos yeux, mais aussi avec un cœur ouvert, en vous rappelant toujours que vous n'êtes pas seule dans ce voyage. Ensemble, nous pouvons construire un chemin plein d'espoir et de nouvelles opportunités.

Hecmyr
Femme migrante du Venezuela
Membre de Aliadas



Aliadas: mujeres migrantes con voz



aliadas.canarias

Aliadas est un espace d'Alianza por la Solidaridad - ActionAid dont l'objectif principal est de soutenir la création de réseaux de femmes migrantes et de différentes origines ethniques, et la formation de réseaux avec des acteurs de différents domaines, en générant des espaces de formation, de sensibilisation et de plaidoyer pour accroître la participation et l'autonomisation des femmes migrantes et d'origines ethniques différentes.

Ce guide d'accueil est élaboré par Alianza por la Solidaridad avec la collaboration principale d'Aliadas, ainsi que d'autres organisations et personnes qui sont également des alliés, que nous remercions vivement pour leur implication et la valeur du tissage de réseaux pour construire un accueil digne. Il est développé dans le cadre du projet "VECINAS" qui promeut la coexistence interculturelle à travers un meilleur accès aux droits sur l'île de Gran Canaria, financé par le Département de l'égalité, de la diversité et de la transparence pour le développement du Cadre stratégique pour l'égalité Gran Canaria Infinita.

Alianza por la Solidaridad - ActionAid
www.alianzaporsolidaridad.org
2023

Un projet de:

Alianza por la Solidaridad
actionaid

Financé par:





LOGEMENT

Vous pouvez accéder à un logement locatif si...

Vous disposez de la documentation nécessaire pour conclure un contrat...

- Document d'identité : carte d'identité (DNI), passeport ou permis de séjour et de travail (NIE).
- Pour prouver que vous pouvez payer, un contrat de travail, des bulletins de salaire récents ou tout autre document attestant de vos revenus sont généralement exigés. Une garantie supplémentaire peut également être exigée, telle qu'un garant personnel ou une garantie bancaire. La valeur de cette garantie ne peut excéder deux mois de loyer.

Vous devrez tenir compte des éléments suivants...

- Le loyer (paiement mensuel) est fixé entre les parties et doit généralement être payé par voie électronique (virement bancaire ou dépôt bancaire) et dans les sept premiers jours du mois. Il peut vous être demandé de payer au maximum un mois de loyer à l'avance.
- Lors de la signature du contrat, vous devez verser une caution en espèces, équivalente à un mois de loyer. Cette caution est restituée à la fin du contrat si le locataire n'a pas causé de dommages au logement.
- Vous devrez payer les fournitures d'eau et d'électricité. Le contrat peut également prévoir la prise en charge d'autres obligations (redevances communales, taxes sur les ordures, impôt foncier, etc.) dont le montant annuel doit être indiqué par écrit.
- Les frais de gestion immobilière doivent être supportés par le bailleur.
- Si le contrat le prévoit, le montant du loyer peut être actualisé chaque année à compter de la conclusion du contrat. Il sera actualisé comme convenu par les parties, mais sans dépasser la variation de l'IPC (indice des prix à la consommation) à ce moment-là. Pour les actualisations de 2023, la limite sera de 2 % et pour 2024, de 3 %.



Sachez également que...

La durée du contrat est convenue entre les deux parties, mais le locataire a le droit de le faire prolonger automatiquement jusqu'à ce qu'une durée minimale de 5 ans (si le bailleur est une personne physique) ou de 7 ans (si le bailleur est une personne morale) soit atteinte.



- Optez pour un logement locatif.
- Obtenez des garants pour garantir le contrat de location.
- Ne pas payer d'avance sans avoir signé le contrat ou sans avoir vu l'appartement/la chambre.
- Demandez au bailleur s'il autorise l'empadronamiento (enregistrement à la mairie), car bien qu'il s'agisse d'un droit, dans de nombreux cas, il ne l'autorise pas.

LOGEMENT



Autres Ressources:

Aide à la location: il existe des aides et des subventions pour faciliter le paiement d'un logement pour les personnes qui ont un contrat de location. Certaines de ces aides et subventions sont publiées périodiquement par l'Instituto Canario de la Vivienda (Institut du logement des Canaries), et il y a normalement une période limitée pour en faire la demande. Les différentes communes ont également leurs propres programmes d'aides et de subventions pour le paiement du loyer.

Les conditions varient en fonction de l'administration qui les approuve. Vous pouvez obtenir des informations auprès de l'Instituto Canario de la Vivienda (téléphone : 928 11 58 24) ou auprès des services sociaux de la mairie sur rendez-vous.

Logement social : le logement social est fourni par le gouvernement aux personnes qui n'ont pas les ressources suffisantes pour louer ou acheter un logement.

Si vous avez résidé de manière ininterrompue aux îles Canaries pendant au moins sept ans, ou quinze ans de manière non ininterrompue (à l'exception des émigrants espagnols de retour au pays), renseignez-vous sur les autres conditions à remplir pour bénéficier de cette option.

Vous pouvez effectuer les procédures d'accès au logement social ou aux aides à la location dans n'importe quel Oficina de registro (bureau d'enregistrement) du gouvernement des îles Canaries.



ACOMPAGNEMENT

Association Provivienda

Bourses pour logements locatifs et gestion globale de logements abordables.

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00.

C/ Venegas, n°19, 1er étage, bureau 1 - Las Palmas de G.C.

Numéros de téléphone : 673 74 79 73 / 647 93 84 09





LOGEMENT

Si vous vous trouvez sans domicile fixe...



Sachez qu'il existe un réseau de ressources accessibles en fonction de votre situation, de vos besoins et de la région de l'île où vous résidez.

Cependant, la disponibilité des options de logement dépendra beaucoup de ces facteurs et de la saturation des ressources au moment où vous en aurez besoin.



DIFFICULTÉS

- Les ressources d'hébergement sont souvent complètes et il y a très peu de places vacantes.
- Il y en a auxquels vous n'aurez pas accès parce qu'ils sont réservés à des situations spécifiques de vulnérabilité. De plus, parfois, selon votre situation, l'accès aux migrants sans domicile fixe n'est pas envisagé car la responsabilité est attribuée au système d'accueil des migrants, de sorte que vous pouvez vous retrouver dans une situation de sans-abrisme si aucun accueil n'est envisagé par l'une ou l'autre des parties.



- Nous vous fournissons des ressources pour couvrir les besoins de base tels que la nourriture, l'hygiène et les conseils, où vous pouvez rencontrer d'autres personnes dans votre situation, des alliés ou des professionnels pour vous guider.

➤ Pour chaque personne, le parcours sera très différent. Il sera probablement très frustrant pour vous d'accéder à un logement, à un hébergement ou aux autres droits et procédures énumérés dans ce guide. Le meilleur conseil est de se mettre en réseau avec d'autres migrants, avec des associations et des mouvements, afin d'avoir des informations à jour, de partager des stratégies et d'être capable de se lever ensemble et de se battre pour ses droits.





LOGEMENT



RESSOURCES

Dans la ville de Las Palmas de Gran Canaria, il existe de nombreuses ressources. En voici quelques-unes dont vous pouvez vous rapprocher :

RESPONSABLE	CE QU'IL OFFRE	ADRESSE ET HEURES D'OUVERTURE
Centre d'accueil municipal "Gánigo"	Salle à manger	Rue Juan Rejón, 64. Petit déjeuner Du lundi au vendredi de 8 à 9 heures. Les samedis, dimanches et jours fériés de 8 h 30 à 9 h 30.
Somos Red	Sandwich	Plage d'Alcaravanas Tous les jours à 20 heures
Hijas de la Caridad	Salle à manger de Nuestra Señora del Carmen	Rue 29 de abril, 77 Du lundi au samedi Déjeuner 12 h précises pour entrer
Association Rescate Canarias	Salle à manger	Rue Obispo Servera, 2 Du lundi au vendredi Petit déjeuner de 9 h 15 à 10 h 15 Déjeuner de 15 h 15 à 17 h 15
Paroisse Nuestra Señora de La Paz	Distribution de sacs pour le goûter et le dîner	Paroisse de Nuestra Señora de La Paz Las Rehoys Lundi à vendredi - 17 à 19 h
Association Oportunidad de Vida	Service GUAGUASEO : unité mobil pour douche, toilettes de base, coiffeur/barbier, manucure/pédicure et soins socio-sanitaires	LUNDI Parque Blanco 8 à 11 h 30 Théâtre Pérez Galdós Plaza 12h 30 à 14h30 MARDI Parc Don Benito 8 à 11 h 30 Centre de santé Las Remudas (Telde) 12h30-14h30 MERCREDI Plaza Iglesia de la Luz 8 à 10h 30 Plaza Teatro Pérez Galdós 11 à 12 Entrée Pambaso 12h 30 à 14h 30 JEUDI Parc Don Benito 8 à 1 h 30 Entrée à la Hoya de San Juan (Telde) 12h30 à 14h30 VENDREDI Parque Blanco 8 à 11h30 Théâtre Pérez Galdós Plaza 12h30 à 14h30
El Taller La Isleta	Soutien communautaire, informations générales et cours d'espagnol	Rue Anzofé, 43 Mardi de 11 h à 13 h
Save The Children	Si vous avez moins de 23 ans, un "espace de sécurité" est à votre disposition pour vous aider et vous conseiller	Rue Pérez del Toro, 22 Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 19 h 00
ACAMEI	Accompagnement et orientation, médiation interculturelle et linguistique, cours d'alphabétisation et d'espagnol.	Rue Aguadulce, 44 Téléphone : 619 518 146 / 928 114 315 Du lundi au vendredi matin Mardi et jeudi matin et après-midi



EMPADRONAMIENTO (INSCRIPTION)

Qu'est-ce que l'empadronamiento et pourquoi en avez-vous besoin ?

L'empadronamiento est la porte d'entrée vers les droits fondamentaux tels que la scolarisation, les soins de santé ou les prestations sociales.

Il implique l'inscription au « Padrón Municipal » d'un territoire et constitue un droit et un devoir pour toutes les personnes vivant en Espagne, indépendamment de leur situation administrative ou de leur nationalité.

Il sert de preuve de résidence dans le pays et prouve le statut de résident de la municipalité.

Quels sont les avantages ?

- Demande de régularisation, de permis de séjour et de travail, de regroupement familial.
- Demande de la carte de santé qui vous donne accès aux soins de santé.
- Accès aux services municipaux et à l'assistance sociale.
- Homologation du permis de conduire, s'il existe un accord avec votre pays.
- Inscription des enfants dans un établissement d'enseignement.

Pour postuler, vous devrez soumettre les documents suivants :

- Dans tous les cas, photocopie et original du document qui vous identifie.
- Dans le cas de la propriété d'un logement, le titre de propriété.
- Pour les logements en location : contrat ou factures de services publics à votre nom.
- Si vous habitez chez des amis ou des parents, vous devez vous adresser à la personne qui détient le contrat de location ou qui est propriétaire du bien pour lui demander son autorisation.
- Si vous avez des enfants, présentez une photocopie de leurs documents d'identité ou de leur livret de famille.



Pour vous inscrire à Gran Canaria, vous devez vous rendre le matin à la mairie de votre commune pour savoir comment prendre rendez-vous. Elle peut vous donner un numéro de téléphone, une adresse électronique ou vous indiquer le site web. □ Dans ce dernier cas, demandez-leur de vous expliquer comment faire si vous pensez que vous aurez des difficultés sur Internet.



ATTENTION !

Dans certaines communes, les listes d'attente sont longues ou il est difficile d'obtenir un rendez-vous.

Insistez.



EMPADRONAMIENTO (INSCRIPTION)



Que faire si vous n'y arrivez toujours pas ?

Si vous ne disposez pas de votre propre logement, d'un contrat de location ou d'une autorisation d'une autre personne enregistrée, mais que vous vivez dans une commune de l'île, en raison de circonstances différentes ou parce que vous êtes sans domicile fixe, vous pouvez demander à bénéficier de la procédure d'enregistrement spéciale « sin domicilio fijo » (sans domicile fixe).

Dans ce cas, vous soumettez une demande en indiquant l'adresse exacte de l'endroit où vous dormez, qui sera vérifié par une visite de la police ou un entretien avec les services sociaux, suite à laquelle vous attendrez une notification.

DIFFICULTÉS

➤ Vous devez savoir que dans de nombreux cas, dans différentes municipalités, cette réglementation actuelle sur l'accès à l'enregistrement n'est pas respectée.



Là encore, nous vous conseillons de contacter des associations de migrants ou des mouvements en faveur de leurs droits, afin de savoir s'il existe d'autres moyens de résoudre les obstacles bureaucratiques à l'accès au Padrón (enregistrement) dans votre municipalité..



Attention !

Si vous êtes un ressortissant étranger non communautaire sans permis de séjour de longue durée, vous devez renouveler votre inscription tous les deux ans.



Conoce a Jennifer
Meet Jennifer
Rencontrez Jennifer
تعرف على Jennifer



CARTE VITALE ET SANTÉ

Qu'est-ce que la carte vitale, à quoi sert-elle et où la demander ?

La carte vitale est le document qui certifie qu'une personne est un utilisateur du système de santé publique. Elle est nécessaire pour s'identifier et accéder à tous les services de santé publique. Elle est demandée et obtenue au centre de santé où vous êtes inscrit.

Quand ai-je droit à des soins de santé gratuits et comment puis-je en faire la demande ?

- Habitant de l'Union européenne, sous réserve d'exceptions.
- Les conjoints titulaires d'un titre de séjour au titre du regroupement familial des citoyens de l'UE.
- Vous n'êtes pas un citoyen de l'UE, si vous avez un permis de séjour pour le travail et une situation régularisée.
- En tant que demandeur de protection internationale.
- Permis d'arraigo (enracinement)
- Raisons humanitaires (maladie, victimes d'actes criminels, victimes d'abus, etc.)
- Autres circonstances exceptionnelles (collaboration avec les autorités, victimes de violence ou de traite)



Attention !

En plus de ce que prévoit la loi, si vous êtes en situation administrative irrégulière et que vous résidez depuis au moins 3 mois dans une commune de l'île, vous pouvez demander l'accès au système de santé.

Rendez-vous dans votre centre de santé, muni de votre carte d'identité valide et de votre empadronamiento. Allez au guichet et demandez « Promoción para la salud » (Promotion de la santé). On vous remettra deux documents à remplir :

- Demande de document attestant des prestations de santé pour les ressortissants étrangers ne résidant pas légalement en Espagne
- Déclaration responsable de la personne concernée
- Vous devrez également fournir une attestation d'empadronamiento datant d'au moins 3 mois.

Ils recueilleront votre demande et vous devrez revenir dans quelques semaines pour connaître la réponse. Si la réponse est favorable, vous recevrez une carte spécifique pour accéder aux soins de santé.

DIFFICULTÉS



Que vous soyez ou non dans l'une des situations ci-dessus, si vous avez un besoin spécifique (vous êtes enceinte, vous avez besoin de soins d'urgence, vous êtes malade chronique, vous êtes mineur...), rendez-vous au centre de santé, informez-les de votre situation et demandez un rendez-vous avec l'assistante sociale.

Des barrières sont imposées aux personnes qui ne remplissent pas les conditions d'accès, qui n'ont pas fait la demande d'empadronamiento ou qui n'ont pas de documents d'identité valides. Selon l'accord conclu entre l'Espagne et votre pays d'origine, cela peut être plus ou moins difficile

CARTE VITALE ET SANTÉ



ACCOMPAGNEMENT

Dans tous ces processus, vous pouvez trouver de l'aide chez...

Médicos del mundo

C/Doctor Verneau, 1 - Las Palmas de Gran Canaria

Demandez un rendez-vous aux numéros suivants:

682 64 06 78 / 928 367 100



ATTENTION !

Si vous n'avez pas pu bénéficier de soins gratuits, vous serez toujours traité de la même manière, mais on vous remettra généralement un formulaire de demande de paiement. Il s'agit d'une dette à payer pour les soins reçus, ce qui peut rendre d'autres procédures plus difficiles.

Lorsque vous obtenez une carte vitale, vous pouvez vous rendre au centre de santé avec toutes les conditions requises et demander l'annulation de ces conditions. Si le centre de santé ne répond pas à votre demande, vous pouvez lui demander de prendre rendez-vous avec le service clientèle du centre.



Que dois-je faire si j'ai l'impression d'avoir besoin d'un soutien psychologique ?

Si vous estimez que votre état relève d'une maladie mentale grave, vous pouvez prendre rendez-vous avec votre médecin, qui évaluera votre cas et pourra vous orienter vers les soins dont vous avez besoin.

DIFFICULTÉS

➤ Les listes d'attente pour les rendez-vous sont longues et il se peut que l'on prenne beaucoup de temps pour vous appeler, surtout si votre situation n'est pas considérée comme urgente ou grave.

ACCOMPAGNEMENT

Fondation COF

Centre d'orientation familiale des îles Canaries

Rue Pio Coronado, 118 - Las Palmas de G.C.

Numéros de téléphone : 928208720/928200006

Si vous ne parlez pas espagnol, ils évalueront votre cas et pourront vous orienter vers d'autres entités susceptibles de vous aider.

Collectif GAMÁ Service d'orientation et de conseil pour les migrants LGTBI

Conseils sociaux, psychologiques, de formation, d'emploi et de promotion de la santé
Paseo de Tomás Morales, 8 Bajo
Las Palmas de G.C.

Numéros de téléphone : 605892051/928433427



Conoce a Hecmyr

Meet Hecmyr

Rencontrez Hecmyr

Hecmyr تعرف على



aliadas
Aliadas por la
Solidaridad



REGULARISATION

Comment régulariser votre situation ?

La loi organique 4/2000 relative aux droits et libertés des étrangers en Espagne et à leur intégration sociale (Ley de Extranjería) prévoit quatre types d'arraigos (enracinement) : social, travail, famille et formation ; il s'agit d'autorisations qui peuvent déboucher sur un permis de séjour temporaire lorsque vous êtes en situation administrative irrégulière.



ATTENTION !

Ces autorisations ne sont pas les seuls moyens de régularisation. Vous devez demander un conseil juridique pour orienter vos démarches vers les procédures les plus appropriées à votre situation.



Quelles sont les conditions requises pour chaque type d'arraigo afin de savoir lequel je peux demander

Exigences générales pour tous les arraigo (enracinements) :

- Poursuite du séjour en Espagne.
- Ne pas avoir de casier judiciaire dans le pays de résidence au cours des cinq dernières années précédant leur entrée en Espagne, ni de condamnation pour des délits existants dans le système espagnol.
- Ne pas être citoyen de l'Union européenne.
- Ne pas être frappé d'une interdiction d'entrée en Espagne ou être soumis à l'engagement de ne pas revenir en Espagne.



Arraigo Social: (Il accorde un permis de séjour et de travail d'une durée d'un an.)

- Avoir été enregistré pendant trois ans, avec des départs ne dépassant pas 120 jours.
- Preuve de l'intégration de la personne au moyen d'un rapport délivré par le gouvernement des Canaries ou la mairie, qui doit être demandé avant l'introduction de la demande d'arraigo.
- Disposer d'un contrat ou d'un engagement de contrat d'au moins 30 heures par semaine et respecter le salaire minimum interprofessionnel. Ou, si vous êtes indépendant ou disposez de moyens financiers suffisants, si le rapport social le recommande.



Arraigo pour le travail: (Il accorde un permis de séjour et de travail d'une durée d'un an)

- Avoir été enregistré pendant deux ans, avec des départs ne dépassant pas 90 jours.
- Vous devez avoir cotisé pendant six mois à raison de 30 heures par semaine ou pendant un an à raison de 15 heures par semaine. Vous pouvez également justifier de six mois d'activité indépendante.
- Si vous avez travaillé sans être enregistré, vous pouvez demander l'arraigo, mais vous devrez prouver la relation de travail irrégulière ou clandestine.

REGULARISATION



Arraigo familiar: (Des permis de séjour et de travail d'une durée maximale de cinq ans sont accordés.

Permet de faire venir des membres de la famille non ressortissants de l'UE s'ils n'ont pas d'emploi. Ils doivent entrer avec un visa familial communautaire et demander un permis de séjour en Espagne.

Documentation à fournir :

- Être marié ou en partenariat enregistré avec un Espagnol.
- Être parent/tuteur d'un mineur de nationalité espagnole.
- Être une personne responsable d'un espagnol handicapé.
- Être un ascendant de plus de 65 ans ou un descendant de moins de 21 ans dépendant d'un citoyen espagnol, de son conjoint ou de son partenaire non marié.
- Être l'enfant d'un parent né en Espagne ou ayant la nationalité espagnole en vertu de la loi sur la mémoire historique.



ATTENTION !

À la fin du permis, vous pourrez demander une carte de membre de la famille de l'UE valable 5 ans.

Un permis de séjour et un permis de travail d'UN AN sont accordés.



Arraigo pour la formation

(Il accorde un droit de séjour temporaire à des fins de formation)

- Avoir été enregistré au cours des deux dernières années
- S'engager à suivre une formation :
 - Du système de formation professionnelle (formation professionnelle ou certificats de professionnalisme).
 - Formation en vue de l'obtention d'un certificat d'aptitude technique ou d'une qualification professionnelle.
 - Formation promue par le SEPE, issue du Catalogue national des qualifications professionnelles (minimum 200 heures).
 - Maîtrise universitaire officielle, cours d'extension ou de perfectionnement dans le domaine universitaire.



Une fois que vous avez terminé votre formation avec succès et pendant la durée de validité de votre permis de séjour, vous pouvez demander un permis de séjour et de travail valable deux ans si vous avez un contrat de travail lié à la formation que vous avez suivie ou dans le secteur professionnel. Vous devrez présenter le contrat de travail et la preuve de la réussite de la formation au bureau des étrangers.



REGULARISATION

Comment postuler ?

La demande est introduite auprès de l'oficina de Extranjería (Bureau pour les étrangers). Plaza de la Concordia, 5 - Las Palmas de G.C.

Vous devez prendre un rendez-vous: [cliquez ici et sur «Accéder à la procédure»](#).

Une taxe doit être payée et vous devez présenter :

- Une demande par formulaire officiel
- Une copie intégrale du passeport, du document de voyage ou du certificat d'inscription valable au moins 4 mois.
- Des documents attestant de la continuité de la résidence en Espagne : registres de recensement, rapports médicaux, certificats d'études ou autres.
- Un extrait du casier judiciaire du ou des pays dans lesquels vous avez résidé au cours des cinq dernières années précédant votre entrée en Espagne. Il ne doit pas avoir été délivré depuis plus de trois mois (sauf si le document indique une autre période de validité), traduit en espagnol et dûment légalisé ou apostillé.
- D'autres documents spécifiques en fonction des exigences de l'arraigo demandées.



Attention !

La première carte de séjour temporaire est valable un an. Le renouvellement suivant a lieu après deux ans et le troisième renouvellement après quatre ans.



ACCOMPAGNEMENT

À Las Palmas de Gran Canaria, vous trouverez une aide aux démarches administratives et de régularisation, ainsi que d'autres aides sociales :

ACAMEI - Rue Aguadulce 44 - Accompagnement et médiation

Fundación Adsis - Rue Córdoba 15 - Accompagnement et soins
intégraux

Croix-Rouge - Rue Lord Byron, 9 - Programme pour les migrants

Si vous avez moins de 23 ans,

Espace de sécurité **Save The Children** - Rue Pérez del Toro, 22



Face aux conditions de vie en situation administrative irrégulière et aux difficultés à régulariser votre situation, vous pouvez participer et vous organiser en...

Mouvements étatiques Regularización Ya

Mouvement formé par des collectifs et des organisations de migrants et de personnes d'origines ethniques différentes qui s'auto-organisent politiquement autour de la revendication de nos droits sociaux, politiques et économiques au sein de l'État espagnol.

Canaux officiels pour se connecter : liens vers les comités territoriaux, canal Telegram officiel et informations sur la campagne Esenciales pour pousser l'ILP ici : <https://linktr.ee/regularizacionya>



EMPLOI



Nous vous expliquons les possibilités qui s'offrent à vous en fonction de votre situation.

Si vous avez déjà un...

- Visa pour l'enseignement supérieur (sauf baccalauréat et cours d'espagnol) □ vous avez le droit de travailler jusqu'à 30 heures par semaine. Vous n'avez aucune formalité à accomplir.
- Visa pour études non supérieures ou autres . Vous pouvez demander une autorisation de travail. S'il s'agit de travailler pour un employeur spécifique, celui-ci doit en faire la demande.
- Puis-je passer d'un visa d'études à un permis de travail ? Oui, vous devez prouver que vous avez terminé vos études, votre travail de recherche ou votre stage et vous pouvez demander le changement dans les 60 jours précédant ou 90 jours suivant l'expiration du permis d'études, ce qui prolongera votre séjour jusqu'à ce que votre demande soit résolue.

Ces demandes sont soumises à... L'oficina de Extranjería (Bureau des étrangers) - Plaza de la Concordia, 5

Las Palmas de G.C. Vous devez prendre un rendez-vous:

[cliquez ici et sur «Accéder à la procédure».](#)



Où chercher un emploi ?

- Sur Internet, il existe plusieurs canaux de recherche d'emploi. Il est important de se renseigner sur le fonctionnement de chaque canal afin d'en tirer le meilleur parti. Parmi les canaux les plus utilisés, citons : Infojobs, Indeed et LinkedIn.
- Si vous avez étudié ici, vous pouvez accéder à la bourse de l'emploi de l'université ou du centre de formation.
- Si vous êtes en situation administrative régulière, vous pouvez vous rendre à l'Oficina de Empleo (agence pour l'emploi) de votre région où vous pourrez vous inscrire comme demandeur d'emploi et bénéficier d'une orientation professionnelle.
- Dans de nombreux cas, les programmes de formation auxquels vous vous inscrivez peuvent également vous proposer des conseils en matière d'emploi.



ACCOMPAGNEMENT des femmes !

Mujeres Solidaridad y Cooperación - (Solidarité et coopération entre les femmes)

Service d'orientation professionnelle pour les femmes migrantes dans toute situation administrative. Rue General Más de Gaminde, 38 - Edificio Nobel, escalera A, 1ºF. Las Palmas de G.C.
Téléphone : 928241466/638335945 - Prendre un rendez-vous par l'intermédiaire de ces numéros de téléphone

Association A ti mujer

Service d'orientation professionnelle pour les femmes migrantes avec ou sans papiers régularisés. Rue José Arencibia Gil, 20 - 3º izquierda, Telde
Téléphone : 689/828910207 - Prendre un rendez-vous par l'intermédiaire de ces numéros de téléphone





EMPLOI

Autres Ressources:

Que se passe-t-il si vous êtes en situation administrative irrégulière ?

Actuellement, les personnes en situation irrégulière n'ont pas accès à l'emploi. Toutefois, il existe des **stratégies qui peuvent vous être utiles** pour accéder au travail et qui vous aideront lorsque vous obtiendrez le contrat de régularisation pour l'emploi ou l'arraigo (enracinement) social :

Créer un réseau de contacts pour vous faire connaître et proposer des services et des compétences dont vous pourrez tirer profit financièrement. Renforcer les compétences que vous possédez déjà afin de devenir indépendant ou auto-entrepreneur.

- Entretenir le réseau de contacts et rechercher des moyens d'élargir ce groupe par le biais de formations, de groupes de loisirs, de sports, entre autres.
- Distribuer des cartes et placer des affiches dans des endroits spécifiques avec vos coordonnées et les services que vous proposez.
- Si vous cherchez du travail en tant que nounou ou baby-sitter, par exemple, un bon endroit pour communiquer vos coordonnées sera près des écoles et des jardins d'enfants.
- Vous pouvez également rejoindre et faire partie de groupes de travail sur WhatsApp ou Facebook et partager les services que vous proposez.
- Vous pouvez faire du bénévolat, car cela vous permettra d'acquérir de l'expérience, de nouvelles compétences et d'élargir votre réseau de contacts.



Attention !

Même si vous êtes en situation administrative irrégulière, vous avez les mêmes droits en matière de travail que toute autre personne titulaire d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour, y compris l'accès aux ressources permettant de dénoncer les abus et l'exploitation au travail.



Conoce a Lara
Meet Lara
Rencontrez Lara
Lara تعرف على



COMPTE BANCAIRE



Les comptes de paiement simples sont un type de compte qui vous permet d'accéder à des services bancaires de base tels que le retrait d'espèces, les virements dans l'Union européenne, les paiements par carte ou la domiciliation d'un salaire grâce à un décret royal approuvé par le gouvernement : [BOE-A-2017-13644 Real Decreto-ley 19/2017, de 24 de noviembre, de cuentas de pago básicas, traslado de cuentas de pago y comparabilidad de comisiones.](#)



Qui peut poser sa candidature ?

- Les résidents légaux dans l'Union européenne
- Les demandeurs d'asile
- Les personnes qui n'ont pas de titre de séjour mais dont l'expulsion est impossible pour des raisons juridiques ou factuelles.

Est-il gratuit ?

- Une redevance de 3 euros par mois vous sera facturée. Mais vous pouvez demander à bénéficier d'un régime gratuit si vous n'avez pas de revenus ou si vos revenus ne dépassent pas les montants fixés.

Pour ce faire, vous devez présenter à la banque un rapport social établi par les services sociaux de votre région, par le centre d'accueil où vous séjournez ou par l'entité qui vous accompagne dans votre démarche.

- **Le compte sera gratuit pendant deux ans à compter de l'ouverture du compte. Cette période peut être prolongée si vous pouvez prouver que votre situation reste inchangée.**

Le droit à un compte de paiement simple vous est refusé ?

- Demander à la banque de notifier le refus par écrit dans un délai de dix jours ouvrables, en précisant les raisons spécifiques du refus.
- Déposer une plainte ou une réclamation auprès du service clientèle de l'entité.
- En l'absence de réponse ou en cas de réponse refusant le droit au compte de paiement simple dans un délai d'un mois civil, introduire la même plainte auprès de l'Oficina del Banco de España (Bureau de la Banque d'Espagne) et de la Junta Arbitral de Consumo (Conseil des consommateurs) de Las Palmas de G.C.

Quels sont les documents dont vous avez besoin ?

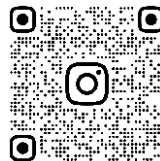
- Copie d'un document d'identité valide, le cas échéant.

- Si vous les avez, les documents permettant de vérifier l'activité économique ou professionnelle ou l'origine des fonds (contrat de travail, copie de la demande d'aide ou de prestation, etc.) Si vous ne disposez pas de ces documents, il n'est pas nécessaire de prouver que vous disposez de ressources financières.



Chaque banque procédera de manière différente et ce sera plus ou moins facile en fonction des connaissances

ou de l'attitude de la personne qui vous suit, ainsi que de la structure et de la politique interne de la banque. Essayez plusieurs banques dans votre région et ne vous découragez pas à la première tentative. Vous pouvez également vous adresser à Correos - service postal - qui, bien qu'il ne s'agisse pas d'une banque, propose un service de carte/compte prépayé. Renseignez-vous et évaluez la meilleure option pour votre cas.



Conoce a Hecmyr
Meet Hecmyr
Rencontrez Hecmyr
Hecmyr تعرف على



Banco de España: Rue León y Castillo, 6, 35003 Las Palmas de G.C. Téléphone 928367166

Oficina Municipal de Información al Consumidor (OMIC): Rue León y Castillo, 270, 35005

Las Palmas de G.C. Téléphone 928446000 / 928446010 / Courriel: omic@laspalmasgc.es

Junta Arbitral de Consumo: Rue León y Castillo, 200. Edf. de Servicios Múltiples III, 1ª pl. 35004, Las Palmas de G.C. Téléphone 928796149

Courriel: arbitrajeconsumo.comercio@gobiernodecanarias.org



FORMATION

Avez-vous déjà suivi une formation?

Dans ce cas, il est souvent nécessaire de certifier ces études, c'est-à-dire de prouver l'équivalence des qualifications pour pouvoir exercer ces emplois. Il est conseillé d'entamer cette procédure le plus tôt possible.



Attention !

La certification du
Attestation de réussite
du diplôme
d'Éducation
Secondaire Obligatoire
est gratuite.



Pour les diplômes non universitaires. Vous devez déposer une demande auprès d'un bureau d'enregistrement, fournir les documents appropriés et la preuve du paiement de la taxe applicable.

Où trouver un bureau d'enregistrement ?

Vous pouvez vous rendre à la mairie de votre ville et demander un rendez-vous au bureau d'enregistrement.

➤ Vous pouvez également vous rendre sur rendez-vous à : Oficina de Información al Ciudadano y Registro (Bureau d'information et d'enregistrement des citoyens) - Rue Plaza de la Concordia, 5

Rendez-vous disponibles sur : [Processus automatique de demande de rendez-vous \(minhap.es\)](#) Indiquer la région : « Las Palmas », Bureau : « Delegación Canarias OIACR », procédure : « Registro de documentación » (Enregistrement de la documentation).
Téléphone 928 99 91 75 / 928 99 92 07 Courriel : registro.laspalmas@correo.gob.es



Pour les diplômes universitaires...

La procédure est gérée électroniquement par le ministère des universités. Il n'y a pas de moyen pour le moment. Vous pouvez vous rendre sur la page "[Certification des diplômes d'enseignement supérieur](#)" et cliquer sur "[Accéder à la procédure](#)".



ATTENTION !

Vous devrez disposer d'une des formes d'identification en ligne, telle qu'un certificat numérique. Nous expliquons comment procéder à la fin de ce guide.



FORMATION



Vous souhaitez vous former ou continuer à vous former mais vous ne savez pas comment faire ?

➤ Si vous avez moins de 16 ans...

Vous avez le droit et l'obligation d'accéder au système éducatif. Pour ce faire, vous devez vous rendre au centre éducatif le plus proche, où vous serez informé et guidé dans le processus d'inscription scolaire. Quelle que soit la situation juridique de votre famille, vous avez ce droit et cette obligation.

➤ Si vous avez moins de 18 ans et que vous souhaitez accéder à des études non obligatoires...

Vous pouvez accéder aux cycles d'enseignement post-obligatoire, obtenir les diplômes correspondants et bénéficier de bourses d'études dans les mêmes conditions que les Espagnols.

➤ En tant qu'adulte...

- Si vous êtes demandeur d'asile...

Avec le document accréditant votre statut de demandeur de protection internationale, vous pourrez vous inscrire aux études que vous souhaitez conformément aux exigences établies et demander certaines bourses

- Si vous êtes un ressortissant étranger non membre de l'UE...

Vous devez tenir compte du type de visa que vous avez demandé pour entrer dans le pays. Il est important que vous disposiez de tous les documents nécessaires relatifs à vos études antérieures et tous les documents doivent être officiels et délivrés par les autorités compétentes et, le cas échéant, dûment certifiés.

Sans visa étudiant, pour entrer dans le système éducatif, vous devez accomplir une série de procédures et remplir certaines conditions ou passer des tests qui varient en fonction du cycle universitaire auquel vous souhaitez accéder, de votre pays d'origine et de la situation administrative dans laquelle vous vous trouvez.



Attention !

Puis-je passer d'un visa de touriste à un visa d'étudiant ? Oui, vous pouvez demander un visa d'étudiant pendant votre séjour, à condition de le faire pendant la durée légale de séjour de votre visa touristique et de fournir une preuve d'admission dans un établissement d'enseignement (lettre d'admission ou certificat d'inscription).

Dans tous les cas, en fonction de votre âge, de votre situation administrative, de votre maîtrise de l'espagnol et de vos connaissances, une voie ou une autre vous sera recommandée au sein du système de formation et des entités de formation.



ACCOMPAGNEMENT

Por vous guider... Fondation Adsis Prise en charge globale des migrants : cours d'espagnol, préparation aux compétences, cours et formation, loisirs et temps libre. Rue Córdoba, 15 - Las Palmas de G.C.
Rue Leon, 26 - Las Palmas de G.C.

Soutien à l'alphabétisation linguistique... ACAMEI. Cours d'alphabétisation et d'espagnol. Avec la possibilité de créer des groupes spécifiques pour les femmes. Rue Aguadulce, 44 - Las Palmas de G.C. - Demandez les heures d'ouverture.

El Taller La Isleta Cours d'espagnol. Rue Anzofé, 43

Le mardi de 11 h 00 à 13 h 00

Des sanctions administratives, des obstacles bureaucratiques ou juridiques vous empêchent d'exercer vos droits fondamentaux ? C'est ce qu'on appelle la répression bureaucratique.

Recommandations

- Lors du renouvellement de votre permis, de sa prolongation et/ou du changement de type de permis, vérifier toutes les exigences afin d'éviter la perte de votre permis de séjour.
- Se mobiliser pour rencontrer des gens et créer un réseau de contacts qui vous aidera à chercher du travail et à partager des informations sur vos droits.
- Conserver tous les documents attestant de votre séjour en Espagne (factures, carte de bibliothèque, carte de transport public ou certificats d'études ou de participation à des ateliers).



Vous êtes détenu pour défaut de permis de séjour ou de travail...

- Vous serez conduit au commissariat de police où un dossier disciplinaire sera ouvert, pouvant aboutir à une mesure d'expulsion ou à une amende.
- La durée maximale de détention au poste de police est de 72 heures.
- Pendant cette période, vous pouvez être libéré ou être détenu dans le Centro de Internamiento de Extranjeros (Centre de rétention pour étrangers) si vous avez commis une infraction entraînant votre expulsion du territoire.
- Vous serez libéré si l'expulsion n'a pas été exécutée dans les 60 jours.
- Si l'expulsion est effective, vous ne pourrez pas entrer en Espagne pendant une période allant de 3 à 10 ans.

Recommandations

- Contactez un avocat si vous en avez les moyens financiers, sinon la police désignera un avocat commis d'office pour vous.
- Contactez une organisation pour qu'elle puisse vous accompagner pendant la détention et éviter que vous ne soyez envoyé dans un Centre de Rétention pour Etrangers.
- Informez l'avocat de votre situation afin de pouvoir déposer vos conclusions dans les 48 heures.
- Préparez et rangez les documents attestant de votre enracinement sur le territoire afin de pouvoir les remettre rapidement à l'avocat (carte grise, loyer, carte de santé, carte de transport, cours, etc.)

Si une figure d'autorité, comme la police, vous demande votre carte d'identité dans la rue sans raison apparente ou à l'improviste en raison de votre physique et que vous n'avez commis aucune infraction, **vous devez savoir que c'est illégal.**

Toute pratique de l'État qui encourage la discrimination, perpétue un traitement discriminatoire fondé sur des caractéristiques raciales, ignore la diversité et renforce le stéréotype selon lequel les migrants sont des criminels est illégale.

Ressource

- L'organisation SOS Racismo a publié un guide très complet ([Para de Pararme](#)) détaillant la manière d'agir en cas d'interpellation pour profilage racial, la manière de la signaler et le cadre juridique.
- Il est en espagnol, mais vous pouvez demander de l'aide et vous faire expliquer son contenu.



Êtes-vous expulsé rapidement du pays et n'êtes-vous pas autorisé à avoir une audience avec le juge de l'immigration ? Cette situation est également connue sous le nom de « déportation express ».

Recommandations

- Vous avez droit à un appel.
- Vous avez droit à un avocat.
- Si l'arrestation a été effectuée dans le cadre d'un raid racial ou d'une tromperie pour aller à la police, vous devez en informer l'avocat, car c'est illégal.
- Rassemblez tous les documents qui prouvent que la personne est installée (registre de recensement, contrat de location, carte de santé, bon de transport, certificats de cours, factures au nom de la personne).
- Il doit y avoir une communication entre les avocats spécialisés dans la détention et les avocats spécialisés dans l'éloignement afin d'échanger des informations, car il ne s'agit pas de la même chose.
- Contactez Stop Deportation pour signaler le cas. Facebook (<https://www.facebook.com/StopDeportacion>) ou courriel (stopdeportacion@gmail.com).



DANS TOUTE SITUATION DE RACISME INSTITUTIONNEL OU D'AUTRES FORMES QUOTIDIENNES DE RACISME DANS LA RUE...

Parlez-en ! Vous pouvez le faire par l'intermédiaire du service d'assistance et de conseil aux victimes du Consejo para la Eliminación de la Discriminación Racial o Étnica (Conseil pour l'élimination de la discrimination raciale ou ethnique).

Il s'agit d'un service public gratuit. Vous pouvez accéder au service...

Géré à Las Palmas par le **CEAR**

Courriel : discriminacion@cear.es

Adresse : Avda. Escaleritas, 66 - Las Palmas de Gran Canaria

Téléphone : 680 68 95 90 / 928 29 72 71

Vous pouvez également contacter le **021** numéro de téléphone gratuit d'information et de conseil aux victimes.



Attention

- Si vous êtes en situation administrative irrégulière et que vous souhaitez signaler une situation de racisme ou tout autre type de plainte, comme un vol ou une perte de documents, il est conseillé de vous adresser directement au bureau du procureur chargé des crimes de haine, car il est moins probable que vous fassiez l'objet d'une procédure d'expulsion, même si ce risque subsiste au cours de la procédure.

Bureau du procureur chargé des crimes de haine

Rue Malaga, 2, Torre 1, 2ème étage - Las Palmas de Gran Canaria

Renseignements : 928 11 69 17 / 40



**Conoce a Gina
Meet Gina
Rencontrez Gina
Gina تعرف على**

Si vous êtes victime de violence de genre - même si vous étiez en situation administrative irrégulière - vous avez droit à

- Des mesures de protection et de sécurité
- Une assistance sociale globale
- Une assistance juridique gratuite dans toutes les procédures

Que faire si vous êtes victime de violence de genre ?

En cas d'urgence, appelez le 112

- Ce numéro est disponible 24 heures sur 24. Ils vous donneront une attention immédiate et activeront le Dispositivo de Emergencia para Mujeres Agredidas (Dispositif d'Urgence pour les Femmes Agressées), qui mobilisera les ressources nécessaires à ce moment-là. Ils vous informeront de vos droits, des mesures de protection et des ressources disponibles.
- Si vous n'êtes pas dans une situation d'urgence mais que vous souhaitez demander de l'aide, il est conseillé de vous adresser aux Services pour les femmes et les mineurs victimes de violence de genre, que vous trouverez ci-dessous. Vous pouvez également vous rendre au centre médical ou à l'hôpital le plus proche. Dans ce cas, si vous avez des blessures, n'oubliez pas de demander une copie du rapport médical.



Ressource

Services insulaires de prévention et de prise en charge globale des femmes et des mineurs victimes de violences de genre □ Pour trouver le service le plus proche, recherchez dans le lien suivant le nom de votre commune ou de l'entité la plus proche et vous verrez l'adresse et les numéros de téléphone : [Services de prévention et de prise en charge sur l'île.](#)



Attention

Lorsque vous entrez dans le système en tant que victime de violence de genre, les services et les institutions vous offriront une aide et un soutien différents en fonction de votre cas. Ils peuvent également vous orienter vers des ressources d'hébergement où ils vous fourniront un abri pour vous et vos enfants mineurs, si nécessaire.



Vous pouvez également être confrontée à d'autres formes de violence à l'égard des femmes.

Veillez contacter ces services en fonction de votre cas...

Hermanas Oblatas del Santísimo Redentor

Le programme « Daniela » vise à traiter les situations de prostitution et/ou d'exploitation sexuelle.

Rue Carmen Llopis, 7 - 2ème étage - Las Palmas de Gran Canaria

Téléphone : 928 361 212 / 683 565 997 - Urgence 24h/24 : 606 806 558

Courriel : programa.daniela@oblatas.com, areasocial@oblatas-daniela.com

Médecins du monde

Prise en charge globale des situations de prostitution et/ou des victimes de la traite des êtres humains

Rue Tomás Morales, 59 1er étage - Las Palmas de Gran Canaria

Numéros de téléphone : 638 788 766 y 928 367 100

Fondation Cruz Blanca

Programme O'Cambalache - Assistance psychologique et juridique, conseils en matière d'emploi, intervention sociale et accès au logement pour les personnes en situation de prostitution et/ou les victimes de la traite des êtres humains.

Appels et Whatsapp : 680 956 636

Courriel : mediadoragc@fundacioncruzblanca.org

Centre social : 928 265 708



Croix-Rouge

Service de prévention et de prise en charge des femmes et des mineurs face à la violence sexuelle.

Rue Lord Byron, 9 - Las Palmas de Gran Canaria

Téléphone : 678 483 271

A-t-il partagé des photos ou des vidéos intimes sans votre autorisation?

A-t-il téléchargé vos photos ou vos vidéos sur des sites

pornographiques ou de rencontres?

Vous envoie-t-il constamment des

SMS (harcèlement) sur votre

téléphone portable alors que vous ne le souhaitez pas? Vous a-t-il

insulté, extorqué ou fait du

chantage sur vos réseaux sociaux?

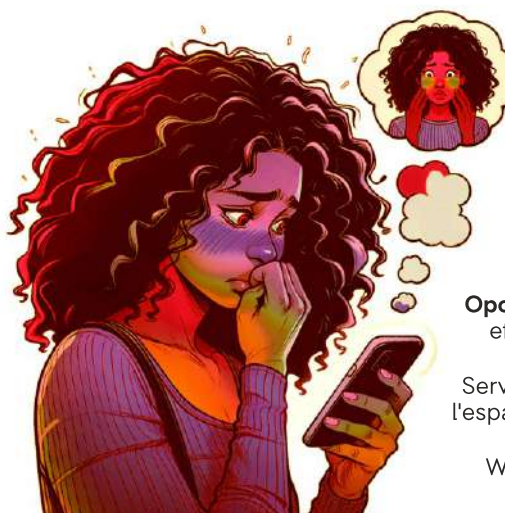
Vous pouvez vous adresser à...

Opciónate - Service insulaire pour la prévention et la prise en compte de la cyberviolence à caractère sexiste - SIPACM

Service spécialisé dans les cas de violence dans l'espace en ligne (de la part de votre partenaire ou d'autres personnes).

WhatsApp, Signal ou Telegram 680 17 83 18

Courriel : info@opcionate.com



Recommandations

Si vous êtes en situation administrative irrégulière et que vous subissez des violences...

- Vous pouvez déposer une plainte dans les commissariats de police, mais nous vous recommandons de le faire directement auprès des tribunaux, évitant ainsi le risque de recevoir un ordre d'expulsion, de refoulement ou d'ouverture d'une procédure disciplinaire. Sachez toutefois que si vous déposez une plainte, ils ne pourront pas le faire et toute procédure de ce type que vous auriez ouverte devrait être annulée.
- Veuillez noter que la situation de violence sexiste peut également être signalée par une autre personne se trouvant dans une situation administrative régulière.
- Demandez aux services de soins de vous accompagner dans la plainte pour vous soutenir.
- Si votre agresseur se trouve dans un autre pays, signalez-le pour demander l'asile en tant que victime de violence sexiste. Rassemblez des preuves telles que les rapports du travailleur social sur place, les rapports de police sur place ou d'autres preuves telles que des messages textuels, Whatsapp ou des appels téléphoniques



Attention

- Vous pouvez demander un permis de séjour temporaire et de travail dans des circonstances exceptionnelles pour les femmes victimes de violence fondée sur le genre. Cela permettra également de protéger les mineurs s'il y en a.

Exigences

- Ne pas être citoyen ou membre de la famille d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Suisse, indépendamment de l'application du régime communautaire.
- Avoir déclaré être victime de violence sexiste et être en mesure de fournir l'un de ces documents :
- Ordonnance de protection délivrée par une autorité judiciaire.
- Rapport du ministère public indiquant l'existence de signes de violence à l'égard des femmes. Condamnation ou décision judiciaire établissant que la femme a été victime de violence fondée sur le genre.

Pour toute autre question, vous pouvez nous appeler gratuitement au...016
des femmes DANS DIFFÉRENTES LANGUES.

Vous pouvez également nous contacter par courrier ou par
WhatsApp en espagnol, en anglais et en français.

Courriel: 016-online@igualdad.gob.es

Whatsapp : 600 000 016



Chat en ligne: violenciagenero.igualdad.gob.es

Vous souhaitez voyager et ne savez pas ce dont vous avez besoin ?

- ✈️ **Voyage national**, AU MOINS un de ces documents :
 - Passeport ou document de voyage en cours de validité (peut être un document de réfugié ou d'apatride)
 - Carte de séjour délivrée par un État Schengen en vigueur
 - Permis de conduire délivré en Espagne.
- ✈️ **Voyages à destination de l'espace Schengen**, l'une de ces deux formules :
 - Passeport en cours de validité ou document de voyage en vigueur (peut être un document de réfugié ou d'apatride) + visa pour le pays de destination, s'il est exigé en vigueur
 - Passeport + carte de séjour délivrés par un État Schengen en vigueur
- ✈️ **Voyages dans les pays de l'UE et les pays non membres de l'UE ou de l'espace Schengen**, ces documents :
 - Passeport en cours de validité ou document de voyage en cours de validité (peut être un document de réfugié ou d'apatride) + visa en cours de validité pour le pays de destination si nécessaire.

Puis-je bénéficier de la réduction pour les résidents des îles Canaries ?

Dans les cas suivants :

- Citoyenneté espagnole ou citoyenneté d'un pays membre de l'Union européenne.
- Permis de séjour en Espagne en tant que membre de la famille d'un citoyen espagnol, de l'UE, de l'Espace économique européen ou de la Suisse.
- Permis de séjour de longue durée en Espagne.
- Autorisation d'asile ou de protection subsidiaire.

Attention

Vous devrez présenter un certificat de résidence valide délivré par la mairie correspondante **avant l'embarquement.**

Vous souhaitez voyager en dehors de l'Espagne ?

- Si vous avez un permis de séjour temporaire, vous ne pouvez pas séjourner en dehors de l'Espagne plus de six mois par an.
- Si vous êtes membre de la famille d'un ressortissant de l'UE, vous ne pouvez pas séjourner en dehors de l'Espagne pendant plus de six mois au cours d'une période d'un an, et le temps passé en dehors de l'Espagne ne peut pas dépasser un an au cours des cinq dernières années.
- Si vous êtes titulaire d'un permis de séjour de longue durée, vous pouvez séjourner en dehors de l'Espagne pendant un maximum de 12 mois consécutif et pas plus de 30 mois consécutif au cours des 5 dernières années.
- Si vous avez demandé la citoyenneté, il n'est pas conseillé de rester hors du pays pendant plus de trois mois, car vous êtes en train de demander la citoyenneté.

Attention

Si vous êtes **demandeur d'asile** ou si vous avez déjà obtenu une protection, vous pourrez voyager à l'intérieur du pays. Toutefois, pendant la durée de votre demande, vous ne pourrez pas voyager en dehors de l'Espagne et lorsque vous obtiendrez une protection, vous ne pourrez pas vous rendre dans votre pays d'origine, car cela serait considéré comme

Que vous soyez en situation administrative régulière ou irrégulière, vous pouvez également signaler les violations des droits du travail.

Recourse

- **Oficina Inspección de Trabajo (Bureau de l'inspection du travail)**
- Rue Luis Doreste Silva, 64 - Las Palmas de G.C.
- **Servicio de Mediación Arbitraje y Conciliación (Service de médiation, d'arbitrage et de conciliation) SEMAC**
- Polígono San Cristóbal, C. Alicante, 1 - Las Palmas de G.C.



Employés de maison et personnel soignant

Si vous êtes un travailleur domestique et/ou un soignant, également connu sous le nom d'employé de maison, vous devez savoir que, conformément aux décrets-lois royaux 1620/2011 et 16/2022 du 6 septembre, vous avez droit à ce qui suit :

- Avoir un contrat écrit (bien qu'un contrat verbal soit valable en droit).
- Être considéré comme embauchée dès la première heure de travail, même pendant la période d'essai.
- Recevoir une rémunération proportionnelle aux heures travaillées, jamais inférieure au salaire minimum.
- Recevoir le paiement des heures supplémentaires effectuées par semaine.
- Ne pas travailler les jours fériés, même en tant que stagiaire. Si vous travaillez les jours fériés, vous devez être prévenu une semaine à l'avance, mais ce n'est pas obligatoire.
- Si vous avez un contrat et que vous travaillez les jours fériés, vous devez être payé le double, si vous n'avez pas de contrat signé et que vous travaillez les jours fériés, vous devez être payé le triple.
- 30 jours de vacances.
- Allocation de chômage.

Si vous êtes un travailleur interne...

- Vous ne devez pas être à la disposition de l'employeur plus de 60 heures par semaine : 40 heures de travail effectif + 20 heures de travail de présence. Ce dernier signifie que vous êtes disponible pour effectuer une tâche, mais que vous ne travaillez pas. Ce temps doit toujours être rémunéré au moins au même taux qu'une heure de travail ordinaire, ou il peut être compensé par du temps de repos.
- Pour les principaux repas, le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner, vous avez droit à au moins deux heures de repos par jour et vous pouvez quitter le domicile familial.
- Une période de repos minimale de douze heures est prévue entre la fin de la journée de travail et le début de la journée de travail suivante. Cette période peut être réduite à dix heures à condition qu'elle soit compensée dans les quatre semaines suivantes par une période de repos équivalente.
- Vous avez droit à au moins 36 heures de repos consécutives, généralement le samedi après-midi ou le lundi matin et la journée complète du dimanche.

Recommandations

- Si l'on vous demande d'effectuer d'autres tâches qui dépassent le cadre des soins, dites que vous ne savez pas comment vous y prendre.
- Rassemblez les preuves des heures travaillées jusqu'à ce que le rapport soit établi.
- Contactez les organismes de notification susmentionnés.



Ressources

Guide actualisé sur les droits élaboré par l'Asociación Servicio Doméstico Activo (SEDOAC) à partir de son Centre pour l'autonomisation des travailleurs domestiques et de soins : [Cartilla digna](#)



Femme de ménage

Si vous travaillez comme femme de ménage sur l'île et que vous souhaitez connaître vos droits ou agir en cas de violation de ceux-ci, rendez-vous sur...

Association Las Kellys

Conseils et soutien pour améliorer la qualité de vie et lutter pour les droits des femmes de ménage. Téléphone : 603 03 83 44



Conoce a Marlenis
Meet Marlenis
Rencontrez Marlenis
تعرف على Marlenis



Avez-vous besoin d'une aide juridique gratuite ?

Elle peut être demandée par toute personne qui fait l'objet d'une procédure judiciaire ou qui a l'intention d'entamer une telle procédure, à condition qu'elle soit considérée comme n'ayant pas les moyens financiers de le faire.

Vous devrez donc prouver vos moyens financiers et votre patrimoine. Toutefois, dans certains cas, vous n'avez pas à les prouver. Vous aurez un accès direct à une assistance gratuite lorsque vous êtes :

- Une victime de violence sexiste, de terrorisme et/ou de la traite des êtres humains.
- Un mineur ou une personne handicapée victime d'abus ou de mauvais traitements.
- Une personne qui, ayant subi un accident, a des conséquences qui l'empêchent d'exercer son activité professionnelle et a besoin de l'aide d'autres personnes pour sa vie quotidienne. Elle a le droit de demander une indemnisation pour les dommages personnels et non pécuniaires qu'elle a subis.
- Un travailleur et bénéficiaire du système de sécurité sociale, dans la branche sociale du droit, tant pour la défense en justice que pour l'exercice des actions relatives à l'effectivité des droits du travail dans les procédures de liquidation.
- Une personne qui est un travailleur et un bénéficiaire du système de sécurité sociale pour la procédure en la matière devant l'ordre contentieux-administratif.

Comment demander un avocat commis d'office ?

Vous devez vous rendre au barreau de Las Palmas ou présenter la demande au tribunal correspondant à votre adresse. Vous y serez informé des documents que vous devez joindre à votre demande.

Colegio de Abogados de Las Palmas (Association du barreau)

Adresse : Rue Agustín Millares, 25

Heures d'ouverture : de 08 h 00 à 14 h 00

Vous pouvez prendre rendez-vous ici : [Ilustre Colegio de Abogados de Las Palmas | CitaPreviaDirecta](#)



Attention

- Dans le cas où vous
- prenez rendez-vous pour
- obtenir des conseils
- juridiques ou pour
- demander directement
- un avocat.



Il existe quatre types de processus électoraux en Espagne: municipal, régional, général et européen.

Les **conditions générales** pour que tout citoyen puisse participer sont...

- La nationalité espagnole.
- Avoir l'âge légal.
- S'inscrire au recensement électoral.
- Avoir fait l'empadronamiento (enregistrement) sur les listes électorales de la commune où vous allez voter.

Toutefois, pour les **élections municipales**, le droit est également étendu à certains étrangers sans nationalité espagnole :

- Ressortissants étrangers de l'Union européenne ayant une résidence légale (leur droit est également étendu pour les élections européennes).
- Les étrangers résidant légalement en Espagne et ressortissants de pays qui, par le biais de traités (accords), autorisent également les ressortissants espagnols à voter dans leurs processus électoraux.

Vous pouvez consulter les pays avec lesquels des accords ont été conclus pour les prochaines élections municipales et savoir comment vous inscrire au recensement électoral à l'adresse suivante:

- Dans les mairies.
- À la délégation provinciale du bureau de recensement électoral
À l'avenida Alcalde Ramírez Bethencourt, 21 / Téléphone: 928 43 19 10.
- Numéro de téléphone du bureau de recensement électoral à Madrid : 900 343 232

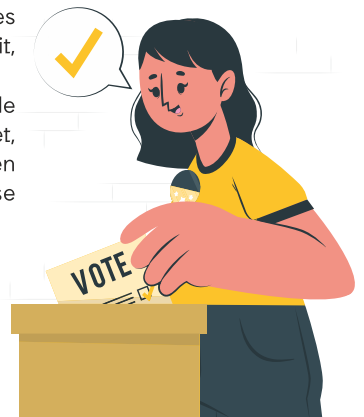
Ressources

Vous n'avez pas la nationalité espagnole bien que vous viviez ici depuis longtemps, et vous ne figurez pas dans les exceptions au droit de vote, mais vous voulez le faire ?

L'initiative **#TeCedoMiVoto**,

que l'on peut retrouver sur le site <https://votaresunderecho.es/>, consiste en transfert de votes entre des Espagnols abstentionnistes ou qui ont décidé de ne pas voter, pour quelque raison que ce soit, vers des migrants qui n'ont pas accès au droit de vote.

Les personnes qui souhaitent voter doivent indiquer leur ville de résidence, la date de l'élection à laquelle elles choisissent de voter et, si elles le souhaitent, leur motivation sur la plateforme. Ils entrent en contact avec des personnes à la recherche d'un vote et se rencontrent pour se rendre aux urnes.



Le système public gère les aides et les prestations par l'intermédiaire des services sociaux de votre région.

Pour ce faire, adressez-vous à votre mairie ou recherchez sur Internet l'unité des services sociaux de votre commune. Ils vous indiqueront comment et où prendre rendez-vous.

Ils pourront vous aider et vous orienter vers la meilleure solution pour votre cas.

Attention

Les avantages les plus importants requièrent un permis de séjour.

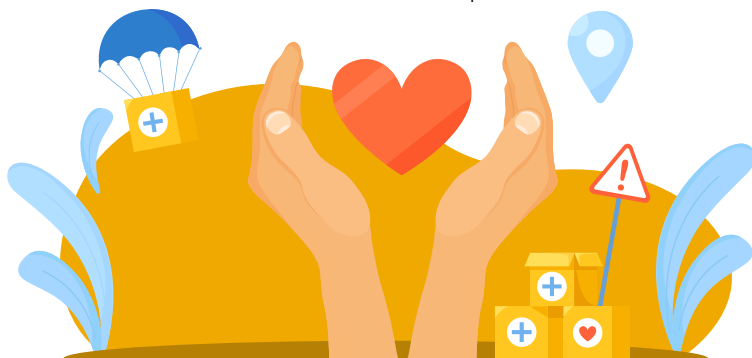
Ils sont les suivants:

Ingreso Mínimo Vital (Revenu minimum vital) : les demandeurs doivent avoir résidé légalement et effectivement en Espagne de manière continue et ininterrompue pendant au moins l'année précédant la demande. Ils seront dispensés de cette année dans les cas suivants :

- Les mineurs incorporés dans l'unité de cohabitation à la suite d'une naissance, d'une adoption, d'un regroupement familial de fils et de filles, d'une tutelle en vue d'une adoption ou d'un placement permanent dans une famille d'accueil.
- Les victimes de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle.
- Les femmes victimes de violences de genre.

Renta Canaria de Ciudadanía (Revenu de citoyenneté des habitants des Canaries) : avantage économique accompagné d'un soutien social professionnel destiné aux familles en situation de vulnérabilité économique et sociale vivant dans les îles Canaries.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de demander au préalable le revenu minimum vital.



Qu'est-ce que le certificat numérique ?

Il s'agit d'un outil électronique qui vous permettra d'effectuer des démarches en toute sécurité auprès de l'administration publique et d'entités privées par le biais d'Internet. En effet, en installant cet outil sur votre ordinateur ou votre appareil mobile, vous pourrez vous **IDENTIFIER** en toute sécurité sur Internet.

Attention

- Des compétences numériques sont nécessaires. Demandez de l'aide à votre entourage et soyez patient. Si vous réussissez, cela vous aidera à éviter certains obstacles bureaucratiques.

Comment obtenir un certificat numérique ?

Bien qu'il puisse être obtenu entièrement en ligne, si vous êtes un étranger, la procédure dite « en personne » sera plus efficace, car même si la plupart des démarches sont effectuées en ligne, votre identité est accréditée en personne :

Étape 1

Accédez à la page de l'Agence virtuelle de la FNMT et cliquez sur la section ["Certificat électronique citoyen -> Certificat avec accréditation sur place"](#), effectuez la configuration logicielle indiquée en suivant les étapes et procédez ensuite à la demande du certificat. Lorsque vous aurez terminé, vous recevrez un code de requête, enregistrez-le.



Étape 2

Une fois que vous avez votre code, vous devez prouver votre identité en prenant rendez-vous dans une Oficina de Acreditación de Identidad (Bureau d'accréditation d'identité). Les bureaux de Las Palmas sont les suivants:

Bureau d'information et d'attention des citoyens du Conseil du G.C.

/ Bravo Murillo, 23 (entrée par C/Pérez Galdós, rez-de-chaussée)

[Rendez-vous ici](#)



Bureau canarien d'information et d'attention citoyenne

Professeur Agustín Millares Carló, 18 - Bâtiment multiservices II, étage 0

Téléphone pour rendez-vous : 922 470 012 / 928 301 012



[Autres bureaux sur l'île](#)

Étape 3

Vous pourrez télécharger votre certificat une fois que votre identité aura été accréditée auprès d'un Bureau d'accréditation d'identité (attendez au moins 1 heure après l'accréditation de l'identité). Vous devrez l'installer en suivant les étapes sur la page elle-même, une fois que vous avez fait cela, il est conseillé de faire une copie de sauvegarde.

Quels documents devez-vous présenter pour prouver votre identité ?

- Le code de sécurité envoyé à votre adresse électronique
- Un document d'identification de l'étranger en vigueur
- Si vous êtes un étranger de l'Union européenne, passeport ou carte d'identité de votre pays d'origine
- Si vous êtes un étranger originaire d'un pays non européen, passeport



UN GUIDE D'ACCUEIL

Des Migrants Pour Les Migrants
Sur L'île De Gran Canaria

Un projet de:

Alianza por la Solidaridad
actionaid



Financé par:

